

**DOMAINE DES LANGUES (L)**  
**ALLEMAND Première langue étrangère (L2) pour la Suisse romande et FRANÇAIS Première langue étrangère (L2) pour le Tessin : année scolaire 2019-2020**  
**Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine**

Années ↓	BERNE		FRIBOURG		GÈNEVE		JURA	
Semaines/an →	39		38		38½		39	
Période de : →	45 minutes		50 minutes		45 minutes		45 minutes	
9e	G / M / SPEM <sup>1</sup> avec cours à niveaux A/B/C <sup>2</sup>	G / M / SPEM <sup>1</sup> API <sup>3</sup>	Exigences de base (EB) / Générale / Prégymnasiale		R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens / R3 : niveaux d'attente élevés		Cours à niveaux A/B/C <sup>4</sup>	
	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		<b>4</b>		<b>3</b>	
10e	Générale / Moderne / Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) avec cours à niveaux A/B/C <sup>2</sup>		Exigences de base (EB) / Générale / Prégymnasiale		CT/LC/LS <sup>5</sup>	LS Profil Langues vivantes / LC Cours spécifique obligatoire <sup>6</sup> Allemand : Lecture et communication	Cours à niveaux A/B/C <sup>4</sup>	
	<b>4</b>		<b>4</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
11e	Générale / Moderne / Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) avec cours à niveaux A/B/C <sup>2</sup>		Exigences de base (EB) / Générale / Prégymnasiale		CT/LC/LS <sup>5</sup>	LS Profil Langues vivantes / LC Cours spécifique obligatoire <sup>6</sup> Allemand : Lecture et communication	Cours à niveaux A/B <sup>4</sup>	Cours à niveau C <sup>4</sup>
	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>3</b>	LS Profil Langues vivantes : <b>2</b> LC : <b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Années ↓	NEUCHÂTEL		TESSIN		VALAIS		VAUD	
Semaines/an →	39		36½		37		38	
Période de : →	45 minutes		50 minutes		45 minutes		45 minutes	
9e	Cours communs		Cours communs		Cours communs		Voie prégymnasiale (VP)	Voie générale (VG) Niveaux 1 et 2 <sup>7</sup>
	<b>4</b>		<b>3</b>		<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
10e	Niveaux 1 et 2 <sup>8</sup>		Cours communs	Option facultative	Niveaux I et II <sup>9</sup>		Voie prégymnasiale (VP)	Voie générale (VG) Niveaux 1 et 2 <sup>7</sup>
	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>1</b> <sup>10</sup>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
11e	Niveaux 1 et 2 <sup>8</sup>		Cours communs	Option facultative	Niveaux I et II <sup>9</sup>		Voie prégymnasiale (VP)	Voie générale (VG) Niveaux 1 et 2 <sup>7</sup>
	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>1</b> <sup>10</sup>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

<sup>1</sup> Générale / Moderne / Section préparant aux écoles de maturité (SPEM).

<sup>2</sup> Niveau A : exigences élevées; Niveau B : exigences moyennes; Niveau C : exigences élémentaires.

<sup>3</sup> Approfondissements et prolongements individuels (API) : *Allemand* ou *Français* ou *Mathématiques*, en fonction des besoins et priorités des élèves. Les leçons API seront intégrées en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> dès 2021 pour toutes les sections (2 périodes pour les sections Générale et Moderne et 1 période pour la Section préparant aux écoles de maturité) en remplacement de la leçon actuelle de *Français* ou *Mathématiques* par section.

<sup>4</sup> Niveau A : niveau d'exigence supérieur; Niveau B : niveau moyen; Niveau C : niveau de base.

<sup>5</sup> CT : Communication et technologie; LC : Langues vivantes et communication; LS : Littéraire-Scientifique avec Profil Latin (L), Profil Langues vivantes (LV) et Profil Sciences (S).

<sup>6</sup> Cours spécifique obligatoire, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

<sup>7</sup> Niveau 1 : exigences de base; Niveau 2 : exigences supérieures.

<sup>8</sup> Niveau 1 : niveau fondamental; Niveau 2 : niveau plus élevé.

<sup>9</sup> Niveau I : exigences élevées; Niveau II : exigences élémentaires.

<sup>10</sup> Les élèves qui choisissent l'option facultative *Français* ne suivent pas l'option obligatoire Orientation (*Activités techniques et artisanales* ou *Cours commercial*) et ne suivent qu'une période d'enseignement d'*Arts visuels* ou d'*Education physique* en 10<sup>e</sup> année.